



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Division
Secrétariat
IEN A

Dossier suivi par
Christophe Marquier
Téléphone
04 90 27 76 08
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
christophe.marquier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 2 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles publiques de Vaucluse
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN
chargés de circonscription

Objet : Rencontres Vocales 2016

Dans le cadre du développement des pratiques vocales, les programmes officiels encouragent la pratique du chant choral. Afin de finaliser le travail de qualité qui se réalise cette année dans les écoles ayant une chorale, j'ai demandé au conseiller pédagogique d'éducation musicale du département d'organiser les **Rencontres Vocales**. Leur succès les années précédentes démontre leur utilité et l'intérêt pédagogique que vous leur portez.

Quatre regroupements sont proposés cette année :

- **Courthézon** : les 29 avril et 2 mai 2016
- **Saint-Saturnin-les-Avignon** : le 20 mai 2016
- **Maubec** : le 3 mai 2016

Le financement des déplacements sera intégralement pris en charge par les écoles participantes.

La présence de chaque groupe choral n'excèdera pas une demi-journée. Le planning vous sera communiqué ultérieurement.

Chaque ensemble proposera un programme d'environ 20 minutes tiré du répertoire de l'année. Le contenu définitif sera précisé lors d'une réunion de préparation.

Pour nous permettre d'organiser au mieux ces rencontres, nous avons besoin de votre inscription définitive. Merci de retourner les informations demandées **avant le vendredi 18 mars 2016, délai de rigueur**, à la circonscription d'Orange. Pour des raisons d'organisation, il est évident que les candidatures tardives hors délai ne pourront être retenues.

Je vous invite à répondre positivement à cette offre départementale qui finalisera le travail des chorales de vos écoles et offrira à vos élèves l'occasion de ressentir les émotions que permettent d'éprouver ces rencontres exceptionnelles.


Dominique BECK



2/2

..... coupon-réponse à découper.....

RENCONTRES VOCALES 2016 BULLETIN D'INSCRIPTION (Retour à l' IEN d'Orange avant 18 mars 2016)	
Nom de l'école :	N°RNE : 084.....
Horaires de l'école :	
Adresse de l'école :	
Adresse mail de l'école :	
Téléphone :	
Nombre de classes concernées : Maternelle : CP-CE1 : CE2-CM1-CM2 :	
Nombre de chœurs qui se produiront :	
Composition (quelles classes ?) et effectif de chaque chœur :	
-	
-	
-	
-	
Coût total du déplacement	:.....€
Nombre de cars :	€
Montant des co-financements	:..... €
Source des co-financements :	
Merci de joindre une copie du devis de transport à votre inscription.	

Inspection Education Nationale d'Orange Cours Pourtoulès 84100 ORANGE

Chant choral

Parmi toutes les manifestations qui mettent en jeu le chant choral dans l'enseignement du premier degré, en voici quelques-unes plus particulièrement remarquables dans notre département.

« Les Rencontres Vocales 2016 »

Action départementale dans le cadre de la Charte pour le Développement des Pratiques Vocales

Cinq pôles de rencontres :

- Bollène : le 10 juin de 20h à 22h30

Salle des Fêtes « Georges Brassens »

- Courthézon : les 29 avril et 2 mai de 9h30 à 11h30

Salle des Fêtes

- Saint-Saturnin-les-Avignon : le 20 mai de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h

Salle des Fêtes « la Pastourelle »

- Maubec : le 3 mai de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h. Salle des fêtes.

- Auditorium du Thor : fin mai à 20h rencontre départementale pour le 1er degré

P1D – le 11/02/2016

**Mouvement départemental 2016 :
Demande de bonification au titre du handicap**

Référence : Note de service P1D du 11/02/2016

Destinataires : Enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.78.63)

Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

Sonia DEMATTÉ (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative aux demandes de bonification au titre du handicap lors de la participation au mouvement départemental 2016.

Attention :

Formulaire à compléter accompagné des pièces demandées et à transmettre à la DSDEN 84 (bureau des affaires médicales) **pour le vendredi 11 mars 2016**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{er} degré - Moyens - RH

Avignon, le 11 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de
collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)
Tél. : 04 90 27 76 63
Mél : ce.bam84@ac-aix-
marseille.fr

Sibylle BORREDA
Sonia DEMATTÉ
(bureau mouvement)

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Participation au mouvement départemental 2016 - demande de bonification au titre du handicap

Références : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 – art 60

BO n°42 du 13 novembre 2014

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées en référence, une bonification est accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une bonification au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure doivent se faire connaître, en adressant le formulaire ci-joint accompagné des pièces demandées **pour le vendredi 11 mars 2016, date impérative**, à :

**DSDEN de Vaucluse
P1D - Bureau des Affaires Médicales
49, rue Thiers
84077 Avignon cedex 04.**

signé

Dominique BECK

**DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2016**

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1^{er} degré pour le vendredi 11 mars 2016

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

NOM : Prénom :

Date de naissance : Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge :

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

- Affectation actuelle : école :

.....
à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Sécialisé)

ville :

- Domicile : ville : Tél. :

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, stagiaire, détachement...).

Personne concernée :

Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant handicapé ou malade :

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « **PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION** » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- courrier motivé à Monsieur le directeur académique détaillant le type de vœux envisagés (DIR/ECMA/ECEL/TR/Sécialisé) et le secteur géographique.

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)
Tél. : 04 90 27 76 63
Mél : ce.bam84@ac-aix-
marseille.fr

Sibylle BORREDA
Sonia DEMATTÉ
(bureau mouvement)

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleu s

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2016
Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 3 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
collèges publics

Objet : Appel à candidature « Défi Collégiens »

Le concours « Défi Collégiens » organisé par l'Agence pour l'Education par le Sport en partenariat avec la MGEN, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Union National du Sport Scolaire et l'Office franco-allemand s'adresse à l'ensemble des collèges.

Cette troisième édition vise à favoriser le lien entre le sport et la réussite éducative et a pour ambition de promouvoir l'engagement sportif des jeunes pour la citoyenneté et la solidarité.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au lundi 29 février 2016.

Ci-joints la fiche de présentation « Défi Collégiens » ainsi qu'un exemplaire du dossier de candidature.

Toutes les informations nécessaires concernant ce concours se trouvent sur le site <http://www.apels.org>.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

Signé par : Dominique BECK

PJ : Fiche de présentation « Défi Collégiens »
Dossier de candidature



Dossier de candidature 3^e édition du « Défi Collégiens »



A renvoyer au plus tard
le 29 février 2016



ATTENTION :

Pour que votre dossier soit complet, vous devrez, en plus de votre candidature, nous communiquer par courriel (apsecretariat@apels.org) les éléments suivants :

- ⇒ Accord de principe du chef d'établissement* ;
- ⇒ Règlement du Défi Collégiens* ;
- ⇒ Vous avez la parole !* : un document réalisé par les collégiens de la forme de leur choix.
- ⇒ Un lauréat du Défi Collégiens sera désigné parmi les finalistes nationaux grâce au vote du public.

Celui-ci se déroulera sur un site internet dans les semaines précédant la remise des prix.

Pour participer à ce vote vous devez nous fournir les pièces suivantes :

- **Une photo de qualité** (ex : photo prise avec un smartphone). Photo d'une action ou de groupe, elle devra illustrer au mieux votre projet pour inciter les internautes à voter pour vous.
- **Un résumé** très clair de votre action et qui s'adresse directement aux internautes. Donnez leur envie de cliquer ! (**5 lignes maximum**).
- Une vidéo de votre projet d'un temps **maximal d'une minute et trente secondes**. Cette vidéo vous représentera ainsi que votre action : veillez à ce qu'elle illustre bien votre projet et soyez créatif ! Toutes les initiatives originales retiendront l'attention des internautes : un clip, une mise en scène, un reportage... A vos caméras !

Vous pouvez, si vous le souhaitez nous fournir d'autres annexes complétant votre dossier de candidature.

[*En cliquant sur ce lien vous trouverez l'accord de principe, le règlement du Défi Collégiens ainsi qu'un document relatif à la parole des jeunes.](#)

A noter, l'objet de votre courriel devra présenter la forme suivante : « Défi Collégiens - Nom du collège - Nom du projet - pièces jointes »

[Cliquez-ici](#) pour découvrir la plaquette de communication du Défi Collégiens !

Important :

Le Défi Collégiens se clôturera par un grand rendez-vous national : le Forum Collégiens.

Il aura lieu les 3 et 4 juin à Lille et sera accueilli lors de l'Euro Foot Jeune organisé par l'UNSS partenaire du Défi Collégiens. L'APELS s'occupe de pré-réserver l'hébergement et la restauration sur l'ensemble des deux jours néanmoins nous tenons à vous préciser que ces frais ainsi que les frais de transport seront à la charge du collège. Nous vous enverrons les détails financiers avant la fin d'année. (Estimation du tarif par personne: 75€)

Introduction

Comment avez-vous connu le Défi Collégiens? (Site internet de l'APELS, UNSS, Rectorat, etc.)

.....

Votre collège :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Région :

Téléphone :

Courriel :

Chef d'établissement :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Précisez si votre établissement est inscrit dans un ou plusieurs dispositifs suivants :

REP

REP +

Autres, précisez :

Structure porteuse du projet

Si autre que l'établissement (Association sportive scolaire/ Foyer socio-éducatif/ Junior association)

Nom de la structure :

Objet :

.....
.....
.....
.....
.....

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Président de la structure porteuse du projet

Civilité:

Nom :

Prénom :

Téléphone :

.....

k du projet

Civilité

Nom:

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Qualité/Fonction :

Présentation générale du projet

Nom du projet :

Votre projet est-il déjà existant?

Oui

Non

Si oui, depuis combien de temps?

Moins de 6 mois

Plus d'un an

Entre 6 mois et 1 an

Comment est née l'idée de ce projet?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En quoi consiste-t-il ? (le décrire en quelques lignes)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont ses objectifs éducatifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A quelle thématique dominante votre projet appartient-il ? (vous pouvez cocher 2 cases)

- Le sport pour se sentir bien à l'École, changer la relation élèves-adultes - Relever le Défi d'un meilleur climat scolaire
- Le sport et la santé, le bien être physique - Relever les Défis de la lutte contre la sédentarité et les addictions
- Le sport pour sortir de son quartier, de sa ville et découvrir son environnement - Relever le Défi de la mobilité des jeunes
- Changer de regard sur le sport, le sport pour lutter contre les discriminations - Relever le Défi du mieux vivre-ensemble
- Le sport pour promouvoir l'engagement des jeunes et la prise d'initiative - Relever le Défi de la participation citoyenne des jeunes

Sur quel(s) sport(s) et/ou activité(s) physique(s) s'appuie-t'il ? (Indiquez au moins 1 sport)

Sport 1 :
Sport 2 :
Sport 3 :

Echéancier

Calendrier	Actions

Communication

Comment pensez-vous communiquer sur votre projet ? (Affiche, exposition, photos, vidéos, internet,...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment pensez-vous le valoriser et le partager avec l'ensemble des élèves et avec la communauté éducative ? (enseignants, les parents, équipe éducative...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Moyens nécessaires

	Déjà acquis	Besoins
Humains		
Matériels		
Financiers		
Partenaires		

Si l'APELS vous accompagne, quels seraient vos besoins ?

 Methodologie de projet

 Valorisation

 Autre

Si autre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Partenariats

Qui sont vos partenaires et sous quelle forme vous soutiennent-ils ?

	Qui	Sous quelle forme
Partenaires opérationnels		
Partenaires financiers		

Budget prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
- Achats (à détailler)€	Déjà acquises (préciser)€
- Locations€	€
- Frais de déplacement€	€
- Frais de communication€	Prévues (préciser)€
- Assurance€	€
- Autres (préciser)€	€
€	€
€	€
TOTAL€	TOTAL€

*Détail des achats

Pour aller plus loin...

Comment imaginez-vous votre projet l'année prochaine ou dans quelques années ?

.....
.....
.....
.....
.....

Partenaire Franco-allemand

Un partenariat avec l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) nous permet d'accueillir plusieurs collèges allemands sur le Forum National Défi Collégiens. Nous voulons profiter de cette occasion pour dynamiser des jumelages déjà existants entre vos établissements et des établissements allemands et impulser des échanges sportifs.

Cette démarche vous intéresse-t-elle?

Oui

Non

Savez-vous s'il existe un jumelage franco-allemand avec votre collègue ?

Oui

Non

Si oui, existe-t'il une dimension sportive dans ce jumelage ?

Oui

Non

Seriez-vous intéressé(e)s pour participer à une rencontre avec des professeurs et des élèves allemands à Lille sur le thème de « l'engagement des jeunes sur des projets sportifs »?

Oui

Non

Le porteur de projet :

Fait à

Date

Signature du porteur de projet

À PROPOS DE L'APELS

Depuis 20 ans, l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) est la plateforme des acteurs de terrain qui contribue à la réussite éducative, l'insertion des jeunes et le vivre ensemble. Elle révèle, accompagne et diffuse les bonnes pratiques innovantes d'éducation par les activités physiques et sportives.



LES COLLÉGIENS S'ENGAGENT POUR L'ÉDUCATION PAR LE SPORT !

En partenariat avec la MGEN, l'Agence pour l'Éducation par le Sport lance la 3^e édition du Défi Collégiens, un concours unique qui récompense l'engagement sportif des jeunes en faveur de l'éducation !

En 2014, l'APELS lançait la 1^{re} édition du Défi Collégiens avec un appel à candidature auprès des établissements scolaires pour identifier les meilleures initiatives d'éducation par le sport portées par les jeunes.

Après deux éditions, ce sont 12 projets qui ont déjà été récompensés et 80 initiatives d'éducation par le sport repérées dans les collèges français.

OBJECTIFS :

- ▶ Encourager la pratique sportive pour acquérir de nouvelles compétences ou savoirs
- ▶ Promouvoir l'implication des élèves dans la mise en place de projets sportifs éducatifs
- ▶ Soutenir l'innovation pédagogique, l'interdisciplinarité, pour donner davantage de place au sport dans l'enseignement général.
- ▶ Favoriser le travail entre établissements scolaires et associations du territoire.

POURQUOI TENTER L'AVENTURE ?

Pour vivre et faire vivre aux jeunes une expérience inoubliable : avec le **Forum Collégiens** organisé en juin 2016 à Lille lors de l'Euro Foot Jeunes, l'APELS réunit élèves et professeurs pour deux jours d'échanges d'expérience sur la dimension éducative du sport. Ce **rendez-vous convivial** est marqué par l'audition des projets, une étape fondamentale pour permettre aux collégiens de prendre conscience de l'importance de leurs initiatives !

Pour récompenser son projet : **l'APELS gratifie chaque projet lauréat d'une dotation financière grâce à ses partenaires.**

Pour valoriser son projet : les lauréats du Défi Collégiens bénéficient d'une exposition médiatique avec notamment un **article dans le journal Le Monde.**

Lors de la précédente édition, de belles initiatives avaient été récompensées comme « La Coupe des 4 maisons » au Collège Gabriel Rosset de Lyon ou « Vélocités », un voyage citoyen à vélo de Paris à Bruxelles pour 60 élèves du Collège Politzer de La Courneuve (93).

Candidatez jusqu'au 29 février 2016

Rendez-vous sur www.apels.org pour accéder au dossier de candidature !



1^{er} prix 2015

Le Collège Gabriel Rosset à Lyon pour

« La Coupe des 4 maisons »

Ce tournoi de basket inclut l'ensemble des élèves, chacun y trouve sa place : joueur, arbitre, supporter... Les résultats du tournoi sont établis en fonction des performances sportives et des comportements scolaires. Grâce à cette action, les rapports disciplinaires ont baissé d'un quart en un an et le climat scolaire s'est largement amélioré au sein de l'établissement.

Contacts MGEN :

Académie de Clermont :

Christophe ROBERT

crobert@mgen.fr

04 73 19 86 56 / 06 71 10 00 17

Académies de Lyon et Grenoble :

Bernadette BREGEARD

bbregeard@mgen.fr

04 50 52 39 98 / 06 88 03 85 36

Académie d'Aix-Marseille :

Anne AMO

aamo@mgen.fr

04 92 30 59 68 / 06 86 63 87 44

Académie de Montpellier

Yolande BASTOUIL

ybastouil11@mgen.fr

04 66 29 19 91 / 06 86 34 48 58



Avignon, le 4 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
élémentaire

Pôle des élèves et
des établissements

Bureau des élèves

Référence
2016

Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone

04 90 27 76 91
Fax

04 90 27 76 79
Mél.

estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)
Préparation de la carte scolaire 2016

L'ELCO est un enseignement à part entière, soumis au respect des grands principes du service public de l'éducation.

Faisant suite à la note ministérielle du 19 janvier 2016 relative aux ELCO, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les imprimés destinés à l'information des familles et au recueil des demandes d'inscription font l'objet d'une diffusion auprès des I.E.N qui en assureront la mise en place dans les meilleurs délais. Ces formulaires concernent les cours de langue et culture algériennes, marocaines, tunisiennes, turques et s'adressent aux élèves susceptibles d'être intéressés par ces enseignements l'année prochaine, c'est à dire ceux qui fréquentent actuellement les cycles 2 et 3 (les cours sont organisés à partir du CE1).

Les directeurs d'école, avec l'aide des enseignants de langue et culture d'origine, voudront bien distribuer les imprimés, dès réception, sans y apporter de modification, en veillant à ce que toutes les familles concernées en soient destinataires et en tenant compte des élèves de CM2 qui pourraient être intéressés par cet enseignement au collège ; ils devront en exiger le retour, que la réponse soit positive ou négative.

Les enseignements de langue et culture d'origine destinés initialement aux enfants de la nationalité concernée ou dont l'un des parents possède ou a possédé cette nationalité, sont ouverts à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, dans la limite des places disponibles. Des réunions d'information pour les parents seront organisées afin d'expliquer les raisons de cette enquête, ses modalités, la nécessité d'une réponse rapide (même si l'élève a suivi l'ELCO l'année précédente) et les notions de cours intégrés / différés. Les enseignants étrangers seront associés à ces réunions.

Il conviendra, après enquête, de dresser la liste des enfants appelés à suivre les cours l'an prochain. Cette liste accompagnée des formulaires sera adressée à l'I.E.N. de circonscription au plus tard **le vendredi 11 mars 2016.**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale veilleront au bon déroulement de l'opération. Ils procéderont à l'exploitation de l'enquête en associant les représentants des pays intéressés et me feront parvenir une proposition de carte scolaire **pour le vendredi 18 mars 2016 délai de rigueur.**

Signé par

Dominique BECK

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE

AVANT LE :

TAMPON DE L'ÉCOLE

Cours de : LANGUE ARABE

Partie à remplir par les parents
(même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO)

Madame, Monsieur :

demandent que leur enfant :

Inscrit à l'école :

Classe :

Commune :

Suive un enseignement de langue arabe pendant la prochaine année scolaire,
pris en charge par des enseignants de l'ambassade :

d'Algérie du Maroc de Tunisie

Àle2016

Signature des parents :

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue arabe défini par un programme national établi sous la responsabilité et le contrôle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cet enseignement est ouvert à partir du cours élémentaire première année (CE1) aux familles volontaires, dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la France, des enseignants algériens, marocains et tunisiens qualifiés assurent ces cours. Ils évaluent les progrès et le travail de leurs élèves et leur attribuent des notes.

Ces cours peuvent regrouper des élèves de différentes écoles. **Ils peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.** Toute inscription implique le respect des horaires et la présence de l'élève pour la totalité de l'année scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire ci-contre et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant.

Vous pouvez vous adresser au directeur de l'école de votre enfant pour toute information complémentaire.



**DIRECTION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue turque sous la responsabilité et le contrôle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cet enseignement est ouvert à partir du cours élémentaire première année (CE1) aux familles volontaires, dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre la Turquie et la France, des enseignants turcs qualifiés assurent ces cours. Ils évaluent les progrès et le travail de leurs élèves et leur attribuent des notes.

Ces cours peuvent regrouper des élèves de différentes écoles. **Ils peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.** Toute inscription implique le respect des horaires et la présence de l'élève pour la totalité de l'année scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire ci-contre et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant.

Vous pouvez vous adresser au directeur de l'école de votre enfant pour toute information complémentaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE

AVANT LE :

TAMPON DE L'ÉCOLE

Cours de : LANGUE TURQUE

Partie à remplir par les parents
(même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO)

Madame, Monsieur :

demandent que leur enfant :

Inscrit à l'école :

Classe :

Commune :

Suive un enseignement de langue turque pendant la prochaine année scolaire.

À.....le2016

Signature des parents :



Avignon, le 4 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée
professionnel

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

**Pôle des élèves et
des établissements**

Bureau des élèves

Référence
2016

Dossier suivi par
Estelle Cappello

Téléphone
04 90 27 76 91

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine.
Préparation de la carte scolaire 2016

L'ELCO est un enseignement à part entière, soumis au respect des grands principes du service public de l'éducation.

Conformément aux dispositions en vigueur, des activités optionnelles de langue et culture d'origine peuvent être organisées par des enseignants algériens, marocains, tunisiens, turcs à l'intention des élèves de collège (SEGPA incluses) et lycée professionnel (les lycées d'enseignement général ne sont pas concernés).

Vous voudrez bien en conséquence informer les familles qui devront exprimer la demande par écrit.

Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription afin de prendre connaissance des candidatures exprimées par les élèves susceptibles d'être accueillis en 6^{ème} l'an prochain. Je précise que les enseignements de langue et culture d'origine ne sont pas mis en place dans un établissement quand les classes de 6^{ème} /5^{ème} et de 4^{ème}/3^{ème} peuvent étudier ces langues respectivement au titre de la LV1 et de la LV2.

Les cours de langue et culture d'origine différés devront – parce que faisant partie du temps scolaire – se dérouler dans un collège ou un lycée professionnel, à l'exclusion de tout autre local municipal, social ou culturel.

Vous voudrez bien me faire connaître vos propositions **pour le vendredi 18 mars 2016** **délai de rigueur.**

Signé par

Dominique BECK